



fin de periode d'essai CDI passer en CDD dans la même société

Par **Karine33750**, le **08/01/2025 à 17:06**

Bonjour,

j'ai signé un CDI le 12/11/2024 je souhaite mettre fin à mon contrat car le poste ne me convient pas.

je souhaite changer de poste dans la même société mais en CDD

Est-ce possible ?

Par **Henriri**, le **09/01/2025 à 08:59**

Hello !

Vous pouvez tout à fait mettre fin à votre contrat CDI sans aval de votre employeur (par rupture de votre période d'essai actuelle, sinon par démission).

Vous pouvez tout à fait retravailler en CDD pour ce même employeur s'il a besoin de vous à ce titre (il doit respecter les conditions légales de recours à un CDD).

A+